

LA FORÊT DE MONTMORENCY EN QUELQUES CHIFFRES

- Vaste massif de **2 000 hectares** dans le Val d'Oise, composé à **70 %** de châtaigniers ;
- plus de **300** espèces végétales dont certaines protégées comme l'Osmonde royale ;
- **2** réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle ;
- **5** millions de visites par an ;
- la production de bois représente **11 250 m³/an**, dont **9 980 m³** de châtaigniers.

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux. Il est approuvé par arrêté ministériel.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- **éclaircir** et renouveler la forêt,
- **favoriser** la biodiversité,
- **entretenir** et améliorer les équipements d'accueil.

Agence de Versailles

27, rue Édouard Charton

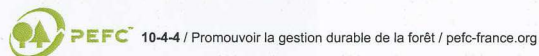
78000 Versailles

Septembre 2015

Réalisation, impression ONF Fontainebleau

Photo de couverture : Francis Mouyen - ONF

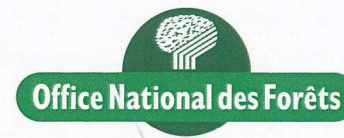
L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts




LA RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT



LA FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY





DES SYLVICULTURES DIVERSIFIÉES

VASTE MASSIF D'ENVIRON 2000 HA GÉRÉ PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La forêt domaniale de Montmorency bénéficie d'un aménagement, document de gestion durable de la forêt. Afin de bien intégrer les attentes du public parfois inquiet des pratiques forestières, l'ONF a décidé de réviser cet aménagement en menant une réflexion ouverte et concentrée sur la spécificité des forêts périurbaines.

DONNER LA PRIORITÉ AUX PAYSAGES

Fortement fréquentée, la préservation des paysages est au cœur des préoccupations des usagers et des riverains de la forêt. C'est pourquoi, l'ONF adapte ses interventions aux enjeux paysagers, selon les conclusions d'une étude paysagère.

Sur les zones «sensibles» (secteurs les plus fréquentés, à proximité du château de la chasse et du carrefour des 4 Cèdres, ainsi que sur les zones pentues les plus visibles de l'extérieur) :

- l'horizon forestier sera préservé par **un maintien du couvert arboré** ;
- les coupes seront pratiquées en **futaie irrégulière** : avec ce traitement, les arbres sur les parcelles seront plus espacés que dans les peuplements actuels. Les coupes seront pratiquées plus souvent (tous les 6 ans environ) mais elles seront plus progressives et donc moins impactantes.

Sur le reste de la forêt

Les coupes de **régénération dites « rases » seront limitées**. Elles concerneront en priorité des peuplements en voie de dépérissement.

Les surfaces à couper seront réduites, les ouvertures dans l'espace seront dispersées, leur configuration sera étudiée d'un point de vue paysager avec l'implantation d'îlots paysagers, des « arbres repères » seront préservés le long des axes fréquentés à proximité des zones coupées.

Les coupes d'éclaircie ou d'amélioration seront maintenues : elles consistent à favoriser les plus beaux arbres en exploitant les arbres les moins bien conformés.

PRÉSERVER UN RÉSEAU D'HABITATS NATURELS SUR L'ENSEMBLE DE LA FORÊT

13 îlots de vieux bois seront conservés sur une surface de 54 ha, afin de favoriser les habitats propices à un cortège d'espèces inféodées aux vieux écosystèmes (oiseaux, insectes, champignons...).

Les deux réserves biologiques dirigées de la Cailleuse et du Nid d'aigle feront l'objet d'actions particulières pour entretenir les milieux humides tourbeux.

MAÎTRISER L'IMPACT DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les chantiers d'exploitation forestière génèrent des contraintes paysagères :

- présence de rémanents (bois) laissés sur le parterre des coupes,
- ornières des tracteurs de débardage,
- dépôt de boues et d'écorces sur les chemins,
- dépôts de bois en bordure de chemin.

Afin de mieux gérer ces contraintes, **l'ONF a décidé de développer son intervention** en prenant en charge directement l'exploitation forestière pour une meilleure maîtrise des chantiers et des plantings. D'autre part, les places de dépôt des bois seront étudiées et positionnées de manière à réduire leurs impacts visuels.

PRÉLEVER LA PRODUCTION NATURELLE DE BOIS EN ÉCLAIRCISSANT ET RENOUVELANT LA FORÊT

La forêt grandissant naturellement en volume de bois, il est nécessaire de prélever cet accroissement par des coupes d'éclaircie afin de façonner des boisements stables et durables.

Par ailleurs le vieillissement excessif de la forêt la fragilise. Les coupes et travaux forestiers sont donc nécessaires à son renouvellement.

Cette production forestière est une ressource à valoriser au plus près du territoire.

Une partie importante de la production est destinée au bois énergie ou au bois de trituration (environ 70 %).

VÉRITABLE ATOUT POUR LE TERRITOIRE

La forêt domaniale de Montmorency apporte une richesse biologique, un accès privilégié à la nature et un patrimoine culturel unique pour les habitants. Si la **fonction d'accueil** est prioritaire dans cette forêt, les deux autres fonctions intrinsèques aux forêts publiques que sont la **préservation de la biodiversité et la production de bois doivent être maintenues**.

Les forêts domaniales ne sont ni des parcs urbains ni de grands jardins : elles doivent être gérées selon les 3 axes de la multifonctionnalité - accueil, biodiversité et exploitation de la ressource bois - si l'on veut conserver la richesse et la spécificité des forêts.

